

Règlement du concours

« HFCS »

Tirage au sort organisé entre le 17 et le 21 décembre 2018
par le LISER en présence d'un huissier de justice

1. L'établissement public Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, ci-après dénommé « LISER » ou « Centre », établi à Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval, représenté par ses organes statutaires actuellement en fonction organise un concours relatif à l' « Enquête sur les ménages, les finances et la consommation au Luxembourg 2018 Questionnaire auto-administré » (ci-après dénommé « Enquête»).
2. La participation au concours débute le 26 Mars 2018 et termine le 14 Décembre 2018.
3. Le concours est ouvert à toute personne physique faisant partie de l'échantillon enquêté (ménages luxembourgeois) ET ayant répondu à l'enquête de façon complète et cohérente. L'enquête doit être complétée sur papier et être reçue par le LISER avant le 14 Décembre 2018. Les questionnaires qui arriveront au LISER après cette date ne seront pas pris en compte dans le cadre du concours.
4. Les membres du personnel (salariés et indépendants) du Centre qui organisent le concours, ainsi que les membres de la famille des personnes précitées, ne peuvent participer au présent concours.
Seules les personnes ayant consenti à participer au concours seront parties au tirage au sort. Il ne sera attribué qu'un seul lot par famille (même nom, même adresse).
5. Les lots à gagner sont :
 - Un Ipad ;
 - Cinq bons cadeaux d'Amazon d'une valeur de 100 euros chacun.
6. Un tirage au sort sera réalisé dans la semaine du 17 au 21 Décembre 2018 dans les locaux du LISER par les membres du personnel du Centre qui participent à l'organisation du présent concours en présence d'un huissier de justice. Six (6) personnes sont tirées au sort et déclarées gagnantes à condition de remplir les modalités précitées.
Dans le cas contraire (i.e. questionnaire incomplet ou incohérent, personne associée à la loterie ou assimilée (cf. point 3)), un nouveau tirage sera immédiatement réalisé, et ce jusqu'à ce que le lot mis en jeu soit réattribué à une personne remplissant les conditions précitées.
La première personne tirée au sort sera désignée gagnante du premier lot ; Les cinq (5) personnes suivantes seront désignées gagnantes des lots restants.
Les gagnants du concours seront avertis par courrier pour venir récupérer leur lot dans les locaux du LISER à la Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval.
Les gagnants ont jusqu'au 31 Janvier 2019 pour venir récupérer leur lot. Si à cette date, l'un des gagnants ne s'est pas manifesté, son lot sera affecté au LISER, en tant qu'organisateur et responsable de concours, qui pourra l'utiliser selon son bon vouloir.

7. La participation au concours implique l'adhésion du participant au présent règlement. Le texte complet du règlement est déposé en l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES établie au 14-16, rue du Canal ; L-4050 Esch/Alzette et peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu. Le texte complet du règlement sera adressé à tous les participants par courrier lors de la confirmation à la participation au concours.
8. Aucune plainte ne sera acceptée quant à l'organisation du présent concours, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef du Centre. De même, la désignation des gagnants ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle.
9. Les lots remportés ne peuvent pas être échangés par le LISER contre d'autres produits ou services, ni pour leur contre-valeur en espèces. L'attribution de ces lots ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef du Centre.
10. Le LISER s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données en vigueur. Le LISER collecte des données d'identification sur base du consentement des participants à des fins d'inscription et de gestion des participants à la loterie. Le LISER s'engage à utiliser les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles il les a collectées et à les conserver confidentielles. Aucune donnée à caractère personnel ne sont transmises à des organisations tierces. Le LISER s'engage à faciliter l'exercice des droits des personnes concernées par les moyens communiqués au participant à cette fin. Toutes les données collectées aux fins de ce concours seront détruites par LISER à la clôture de la loterie.
11. Toute responsabilité de la part du Centre et de ses organes, employés et mandataires dans le cadre du présent concours, pour n'importe quelle raison légale, est limitée à des cas de fautes intentionnelles et de négligence grave.
12. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier ou suspendre le concours en raison d'événements majeurs rendant impossible la tenue de ce concours. Au cas où certaines clauses seraient ou deviendraient non valables, les autres conditions de participation s'appliquent.
13. Le concours ainsi que toute question relative à l'interprétation de son règlement est soumis à la loi luxembourgeoise et relève de la compétence des tribunaux Luxembourgeois.